

Concertation autour du Plan Pluriannuel de gestion de la Presqu'île d'Ambès

Compte-rendu de l'atelier « Retour d'expérience et projection »
22 avril 2025

INTRODUCTION

Dans le cadre de la concertation autour de l'élaboration du plan pluriannuel de gestion de la Presqu'île d'Ambès, un atelier avec les parties prenantes a été organisé mardi 22 avril 2025 à la salle Gérard Casanova d'Ambès. L'objectif était de :

- Présenter le **projet d'élaboration** du PPG de la presqu'île d'Ambès
- Engager une **réflexion collective avec les parties prenantes**
- Se nourrir d'un retour d'expérience similaire pour aider à se projeter dans le PPG à venir
- Travailler pour identifier les forces, les faiblesses, les pistes de réflexion sur la gestion des marais

Le déroulé proposé pour l'atelier :

- Une présentation du projet de plan pluriannuel de gestion de la presqu'île d'Ambès
- L'intervention d'un témoin extérieur
- Un temps de questions réponses,
- Un temps participatif avec les parties prenantes
- Un temps de restitution en commun

Liste d'intervenants

- Sébastien LESPINASSE, Directeur de la gestion de l'espace public, au Pôle territorial Rive Droite
- Nadège BORIE, chargée d'opérations GEMAPI
- Arnaud CAPDEVILLE, technicien rivière
- Isolde RIVAS, Directrice conseil concertation à l'Agence Neorama
- Liz Andrea ZARCO QUINTERO, consultante concertation à l'Agence Neorama
- Sébastien SIMON, chargé de mission GEMAPI au Syndicat Mixte des Bassins Versants du Centre Médoc Gargouilh

Le présent compte rendu restitue les principales contributions émises lors du temps participatif. Au total, 17 personnes ont participé.

LES PARTICIPANTS



17 personnes
représentant les parties
prenantes du projet

Cette rencontre a réuni des représentants des différents usages : des élus, des agriculteurs, des chasseurs, des associations environnementales, des propriétaires viticoles et des industriels.

Structure	Nom / Prénom
Association Claire Aubarède	Christian VIGNAUD SAUGNIER
Association des Sauvaginiers des Marais de Montferrand	Sébastien HINEUX
YARA	Jérôme LACOSTE
Entrepôt Pétrolier de la Gironde - EPG	Loïc BOISSON
Agriculteur	Yohan BARDEAU
Conseil des sages d'Ambès	Christianne Hippolyte CODOGNET
La Commission Syndicale des Marais de Montferrand	Luc DUTRUCH
Ville d'Ambarès-et-Lagrave	Corinne MOULON
EDF	Baptiste BAUDET
Château Bacon	Lilian DORRONSORO
Association Les Amis des Marais de Montferrand	Alain NOEL
ASA des Déssecheurs	Oihana BONNIN
	Olivier BONNIN
EARL Domaine de Pey	Marc BERAUD SUDREAU
Agriculteur	Michel VAUBOURGOIN
Ville d'Ambès	Gilbert DODOGARAY
Ville d'Ambès	Christian LAPEYRE

LE PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DE LA PRESQU'ILE D'AMBÈS

Sébastien LESPINASSE, Directeur de la gestion de l'espace public, au Pôle territorial Rive Droite

Un premier Plan de Gestion a été établi en 2018 ciblant principalement les aspects hydrauliques, et ne répondant pas aux enjeux combinés de protection de la population et de préservation des zones humides et des milieux aquatiques. En partant de cette base, l'objectif de ce nouveau Plan de Gestion pour les 5 à 10 ans à venir est de :

- Prendre en compte les enjeux relatifs à la préservation des milieux, à la fois en considérant le risque d'inondation, la protection et la restauration de la biodiversité ;
- Ajouter une attention forte envers la parole des acteurs à travers une concertation, tel que cela a été acté par la stratégie GEMAPI - gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations à l'échelle de la métropole, qui permettra de constituer un réseau d'acteurs sur la durée.

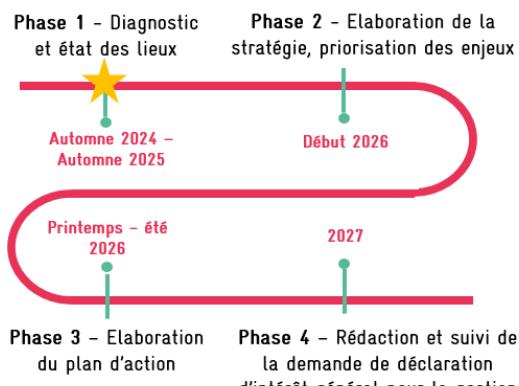
Dans le cadre du volet participatif, il est également prévu un temps de participation du grand public. Parallèlement, les études techniques ont été lancées notamment avec un inventaire faune-flore et une analyse hydrographique du territoire. Deux bureaux d'études, PCM Eau et Eliomys, ont été mandatés pour la conduite de ces études. L'ensemble de ces éléments permettront de construire un Plan de Gestion plus exhaustif par rapport au précédent.

Nadège BORIE, chargée d'opérations GEMAPI

Le Plan de Gestion poursuivra trois objectifs, à savoir :

- Dresser un état des lieux du territoire ;
- Connaitre tous les enjeux humains, sociaux, hydrauliques et environnementaux sur l'espace de fonctionnement des jalles ;
- Proposer une stratégie globale de gestion permettant d'atteindre le bon état des cours d'eau et des milieux aquatiques et de prévenir les inondations.

Figure 1: Le calendrier d'élaboration du Plan de Gestion



d'élaboration du Plan de Gestion en associant à la fois les parties prenantes du projet et les habitants / grand public.

L'élaboration du Plan de Gestion est découpée en 4 phases reparties dans une période de 2 ans :

- Phase 1 – Diagnostic et état des lieux, d'une durée d'un an et à laquelle ces ateliers contribueront ;
- Phase 2 – Élaboration de la stratégie, priorisation des enjeux ;
- Phase 3 – Élaboration du plan d'action ;
- Phase 4 – Rédaction et suivi de la demande de déclaration d'intérêt général (DIG) pour la gestion, un outil primordial pour permettre l'entretien et les travaux.

Des modalités de concertation sont prévues pour chaque phase

En outre, l'entretien et le suivi des digues, la prévention d'inondations à travers le suivi et l'entretien des ouvrages hydrauliques ainsi que le suivi et l'entretien des dégâts et la gestion des embâcles figurent parmi les stratégies mises en place par la Métropole. Dans le cadre du programme de restauration des jalles qui a débuté avec le Syndicat pour la protection des inondations de la presqu'île d'Ambès – SPIPA puis repris par Bordeaux Métropole, entre 3 et 5 jalles supplémentaires seront restaurées. À ce stade, 7 jalles ont été restaurées pour 11 kilomètres de linéaire. Le Plan de Gestion va permettre de conserver les bénéfices des travaux pour maintenir et améliorer la fonctionnalité des jalles.

Isolde RIVAS, NEORAMA

Les deux premiers ateliers ont permis de faire émerger des grands enseignements. Une synthèse est proposée :

L'atelier de lancement

Dans une perspective générale, l'ensemble des acteurs a reconnu l'importance des jalles et du réseau hydraulique sur la Presqu'île d'Ambès. Des attentes spécifiques ont été exprimées en fonction de la typologie des acteurs. Les acteurs du monde agricole sont en forte attente d'une reconnaissance et d'une préservation de leur activité sur le territoire de la Presqu'île. Les acteurs industriels se montrent intéressés par le sujet et sont soucieux d'en être informés et de contribuer à sa bonne gestion. Les associations environnementales ont une posture d'écoute des différentes problématiques.

Les participants ont identifié l'enjeu du niveau d'eau dans les marais et les jalles pour permettre les différents usages et favoriser la biodiversité. Ils ont partagé le constat d'un territoire qui accueille un « trop plein d'eau » avec des conséquences qui nuisent aux activités et à la biodiversité (dégradation de la qualité de l'eau, eutrophisation, espèces nuisibles), notamment du fait du manque de circulation de l'eau.

En parallèle, les participants ont souligné le besoin de clarifier la capacité et le rôle de la Presqu'île face au risque inondation, avec des marais qui sont déjà considérés comme trop pleins. Ils plébiscitent la prise en compte du changement climatique dans la future gestion du système hydraulique, notamment la pluviométrie abondante lors d'événements soudains.

Les participants ont partagé le besoin d'identifier plus clairement chaque acteur ainsi que son rôle dans la gestion des milieux humides dans la Presqu'île (Bordeaux Métropole, SABOM, syndicat des marais, ASA...). Une volonté commune a été affirmée : celle de conserver la maîtrise sur les actions aujourd'hui réalisées par chacun, telles que la surveillance, l'entretien, la gestion du niveau d'eau.

En outre, ils ont exprimé la volonté de s'investir dans une gouvernance partagée pour la gestion du réseau hydraulique et formulent la demande d'une communication sur les jalles (état des lieux/ état de fonctionnement) et le programme des travaux envisagés.

Les participants souhaitent que l'élaboration du PPG soit réalisé à une échelle locale et que le travail de réflexion soit effectué sur un principe de « jalle par jalle ». Ils réclament un véritable retour d'expérience après chaque travaux de restauration des jalles en s'appuyant sur l'expertise du territoire des acteurs qui y vivent, afin d'en tirer des enseignements pour les futurs travaux.

L'atelier « Patrimoine et usages actuels »

Dans la définition d'un « patrimoine commun » de la presqu'île, les participants ont fait émerger une vision partagée d'un territoire atypique, contrasté, aux multiples facettes qui doit être préservé.

Des valeurs partagées ont été évoquées comme représentatives de la presqu'île, inscrites dans son histoire et son identité : savoir-faire ancestral, transmission et partage, art de vivre ensemble/ complémentarité/mixité, préservation et protection.

Une identité forte autour de grands marqueurs distinctifs est ressortie également avec une biodiversité omniprésente (cigognes, ragondins, moustiques, etc.), une presqu'île façonnée par l'eau et l'activité des hommes (système hydraulique, marais, terres agricoles, industrie, etc.), des particularités historiques et architecturales (bateau « coularin », châteaux viticoles et demeures, bâtiments agricoles, croix, toponymie des lieux, etc.) mais aussi une fragilité du territoire qui connaît des menaces (dépôts sauvages, nuisibles, disparition de l'activité agricole, trop plein d'eau, etc.).

Enfin, les participants ont souligné un certain nombre de richesses à préserver sur le territoire : la biodiversité (faune, flore), les différents paysages (marais et zones humides, zones portuaires et industrielles, châteaux et demeures...), les traditions et savoir-faire et bien sur les usages (chasse, pêche) et les activités (agricole, industrielle, etc.).

Le temps de recensement des usages par saison a permis de mettre en évidence plusieurs points, notamment que chaque acteur joue un rôle sur la presqu'île en fonction de ses usages, que tous les usages sont dépendants du niveau d'eau sur la presqu'île et que les deux principaux enjeux communs aux usages sont : la lutte contre les inondations et la préservation de la biodiversité.

Figure 2 : Synthèse des usages au long de l'année sur la Presqu'île

Chasse	<ul style="list-style-type: none"> Entretien des installations de chasse et des marais Protection de la biodiversité et gestion des nuisibles
Pêche	<ul style="list-style-type: none"> Activité toute l'année, rôle de protection de la biodiversité
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> Evacuation de l'eau pour maintenir l'activité et le pâturage Entretien/Nettoyage des jalles Lutte contre les inondations et protection des biens
Industries	<ul style="list-style-type: none"> Rôle de vigilance sur le bon fonctionnement des jalles Lutte contre les inondations
Sensibilisation à l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Activités à destination des scolaires et du grand public Sensibilisation à la préservation de la biodiversité

Sébastien SIMON, chargé de mission GEMAPI au Syndicat Mixte des Bassins Versants du Centre Médoc Gargouilh

Dans un premier temps, il est essentiel de présenter le contexte pour partager une même lecture. Ensuite, nous allons aborder les compétences du syndicat, qu'est-ce qu'on fait et notre méthodologie sur les plans de gestion. Nous avons trois plans de gestion chacun adapté à son marais, l'un est dans sa deuxième version, l'autre est en cours. A mon arrivée dans le syndicat en 2000, tout le monde se posait beaucoup de question : le « qui fait quoi », la gouvernance, les réglementations, la biodiversité, toutes les questions que vous vous posez aujourd'hui. L'objectif est de vous partager notre expérience, notre fonctionnement, les actions mises en place chez nous et vous laisser réfléchir à la manière dont vous pouvez construire votre plan de gestion.

Le syndicat est situé de l'autre côté de la Garonne, plus au nord, avec son centre à Pauillac. Notre périmètre d'action rayonne sur 13 communes, 4 communautés de communes, un bassin versant de 360 km² avec essentiellement du forestier sur la partie landaise (sud). La partie ouest est caractérisée par des vignobles, voire des céréales et de l'urbanisation.

Au total, ce sont environ 265 km de cours d'eau à gérer. Le principe du bassin versant est de gérer l'eau de la source à la mer. Nous avons des zones de marais, similaires à votre contexte, avec des jalles :

- Sur la partie nord, nous sommes sur Saint-Estèphe, avec un marais de presque 1 000 hectares avec essentiellement de la chasse et des céréales ;
- Le marais de Lafite, un marais inter-viticole essentiellement d'élevage avec de la chasse et quelques jardins ;
- Le petit marais de Pibrac, également inter-viticole qui a pour but de préserver et préserver Pauillac des inondations du bassin versant.
- Plus au sud, se trouvent la jalle du Nord et la jalle du Sud qui couvrent l'exutoire de deux grands cours d'eau sur un territoire de 1 200 hectares.

Les compétences de notre syndicat sont :

- La sécurité publique avec la prévention des inondations et la dynamique sédimentaire (l'érosion en tête de bassin versant provoquant des atterrissements en zone aval donc il faut gérer les sédiments aussi) ;
- Le patrimoine naturel qui comprend l'hydromorphologie, la dynamique des cours d'eau, la biodiversité, les zones humides, la continuité écologique, et les espèces envahissantes, la qualité de l'eau (nous sommes situés sur un secteur vraiment agricole avec des céréales et le plateau viticole) ;
- L'équilibre socio-économique, l'objectif de nos interventions est d'améliorer cet équilibre, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas de dire à l'agriculteur d'arrêter son activité, mais au contraire de trouver des solutions pour fonctionner ensemble.
- La gouvernance, qui a été la grande problématique à l'époque.

En 2018, nous avons pris la compétence GEMAPI, sauf l'item 2 « l'aménagement hydraulique concourant à la sécurité civile » concernant le plan d'eau pour le risque incendie. Dans ce sens, des plans de gestion ont été mis en place pour tous nos marais. Pour la mise en place d'un plan de gestion, la méthodologie suivante a été appliquée :

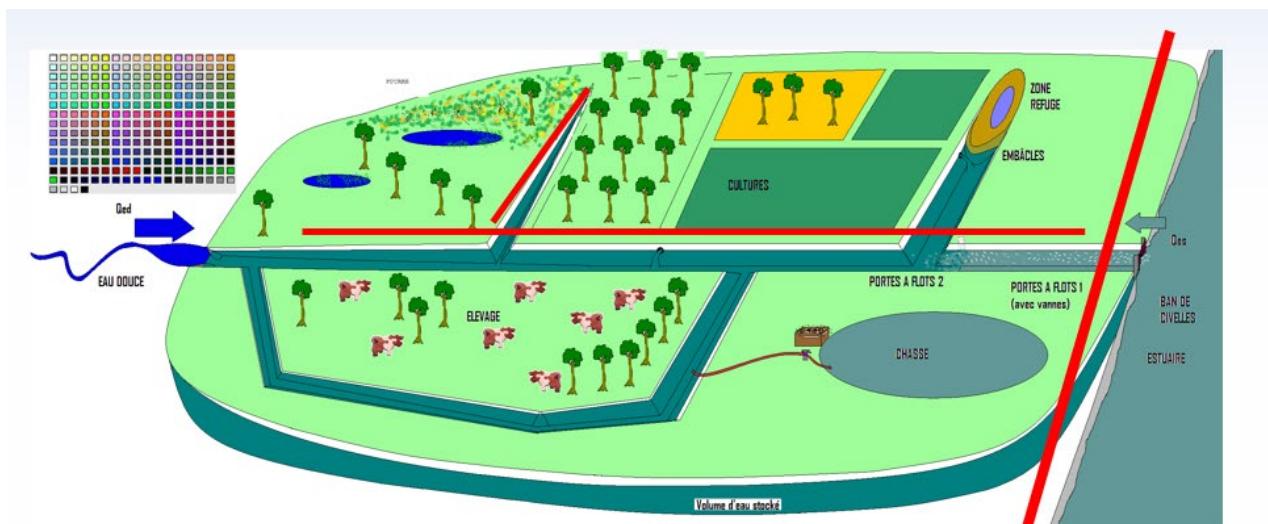
- **Phase 1 - Etat des lieux, diagnostic :** Cette étape permet de répondre aux questionnements : qu'est ce qui se passe ? comment cela se passe ? qu'est ce qui se passait dans le temps ? Ce qui est important à cette étape, c'est de faire un bond dans le passé pour comprendre les raisons pour lesquelles les aménagements ont été réalisés, avec une étude archéogéographique car souvent les problématiques actuelles sont les conséquences des aménagements du passé. Tout en ayant en considération qu'actuellement la problématique du changement climatique doit être prise en compte.
- **Phase 2 - Hiérarchisation des enjeux :** Tous les usagers, les acteurs, les élus ont été regroupés et les enjeux ont été définis ensemble. Par exemple, pour le marais Lafite, les enjeux des fonctionnalités hydrauliques, de la ressource en eau, de la biodiversité et de la gouvernance ont été identifiés.
- **Phase 3 - La définition du plan d'actions :** découlant des enjeux, avec des objectifs à long terme, des objectifs opérationnels et des actions.

Il s'agit d'une méthodologie classique, mais le point essentiel est de réunir tous les acteurs autour de la table dès l'émergence du projet. Dès le départ, des réunions ont été faites avec les Associations Syndicales Autorisées - ASA, les élus, les propriétaires et les financeurs. Il est également important de faire des visites de site avec les acteurs, des entretiens individuels et des temps de travail pour construire le projet ensemble.

Prenons l'exemple du marais de Lafite, un marais inter-viticole avec de la monoculture de peupliers, de la chasse et de la culture du maïs. Aujourd'hui, le paysage est complètement différent avec des prairies, un peu de bois et du maïs. Nous allons zoomer sur l'action « continuité écologique », une action transversale qui touche l'ensemble des enjeux : les fonctionnalités hydrauliques, la ressource en eau, la biodiversité et la gouvernance. L'action principale a été de connaître la faune piscicole.

Lors de la phase de diagnostic, il est ressorti que les rivières ont été aménagées et que la faune piscicole se dégradait, notamment l'anguille ou les lampreys. Bien que des aménagements ont été réalisés, le poisson ne revenait pas car il y avait un problème avec les ouvrages à la mer qui faisaient obstacle aux poissons pour remonter le courant. En effet, depuis le XIXème, tout a été fait pour ne pas avoir l'eau de l'estuaire qui remonte dans le marais. A l'inverse, une opportunité d'action a été identifiée sur les ouvrages à la mer pour que l'eau de l'estuaire rentre, mais cela n'a pas été facile au départ.

Figure 3 : Continuité écologique en zone de marais



Sur le schéma 3 figure un ensemble de marais qui regroupe les usages : un canal principal qui est la jalle, en l'occurrence la jalle du Breuil, avec des fossés perpendiculaires qui vont venir alimenter les usages, notamment l'agriculture avec l'irrigation par

capillarité (une fois semé, les vannes sont fermées et l'eau est gardée dans les fossés qui irriguent les champs par capillarité). Les tonnes de chasse doivent également être alimentées.

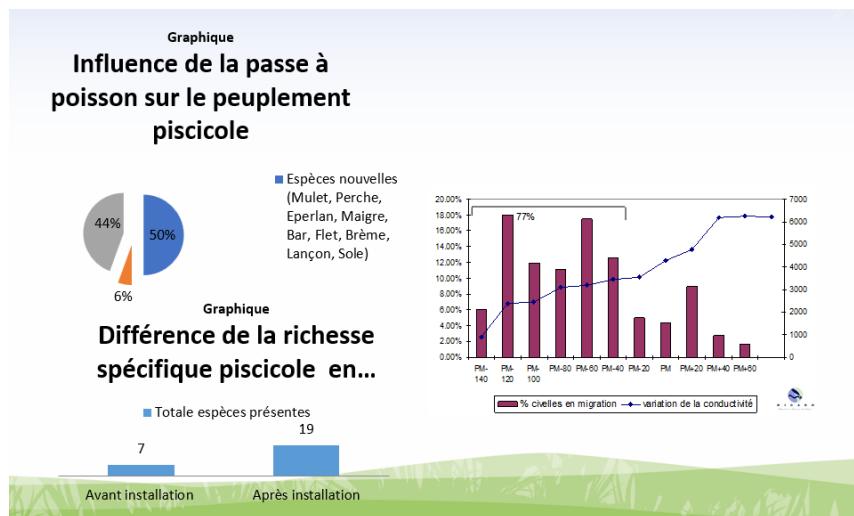
Deux problématiques ont été identifiées. La première problématique concernait les jalles, qui étant curées, produisaient un phénomène d'endiguement qui cloisonnait le cours d'eau et le coupait de son champ d'expansion de crue. La deuxième problématique concernait l'endiguement de l'estuaire qui a été réalisé avec l'objectif d'éviter l'entrée d'eau salée dans le marais. Dans le cadre de l'exemple du marais Lafite, il n'y a pas de digues, la topographie suffit, mais des clapets sont présents. Parallèlement, cela a un impact sur les parcelles car aucun des acteurs ne souhaite avoir ses parcelles inondées.

Auparavant, les anciens ont connu un marais avec de la vie, avec des brochets, des poissons. La première action qui a été faite sur ce marais a été le décloisonnement de la jalle principale, c'est-à-dire de faire sauter ces merlons de curage pour que l'eau puisse déborder dans le marais en période hivernale. Un travail sur l'hydromorphologie des cours d'eau a été ensuite entamé depuis 2005. A l'époque, le curage de la jalle était réalisé tout droit avec l'objectif de vidanger. A l'époque actuelle avec l'explosion de l'urbanisation, le fait d'avoir une jalle rectiligne augmente la vitesse du courant ce qui accélère l'arrivée de l'eau au niveau des habitations en cas de crue /d'inondation. Une décision a été donc prise pour redonner de l'espace à ces cours d'eau. En 2010, les aménagements ont été faits en décloisonnant et en enlevant les merlons de curage et en disposant des banquettes végétales. Actuellement, la jalle serpente le long du marais.

La deuxième solution concerne les ouvrages à la mer avec les trois grands clapets, de 2 mètres par 2,80 mètres, qui permettent de vidanger à marée basse et se referment quand la marée monte. La problématique était de faire rentrer les poissons en faisant rentrer un minimum d'eau. Dans le cas de figure présenté ci-dessous, des systèmes de raidisseurs ont été implantés. La courbe traduit l'évolution due à cet aménagement.

En 2009, avant le dispositif, on a réalisé une pêche derrière les ouvrages avec des filets et ramassait, par exemple, 86 civelles sur les marais et quelques poissons (6 espèces). Après la mise en place de l'aménagement, ce chiffre a augmenté, on s'est retrouvé avec 1 500 civelles et de nouvelles espèces de poissons : éperlans, bars, crevettes... (19 espèces au total). En amont, à la source, lors des pêches en juin, les usagers attraient 80 anguilles. Après l'aménagement, ce chiffre est passé à 800 ce qui démontre que le système fonctionne.

Figure 4 : Aménagement de l'ouvrage sur l'Estuaire



Afin de ne pas perturber la gestion de l'eau, l'objectif était de faire entrer qu'un certain niveau d'eau. Le système de raidisseur était adapté car il permettait de faire rentrer un léger filet d'eau, suffisant pour faire rentrer des poissons, dans une logique de continuité écologique. Pour se faire, les civelles attendent l'inversion du courant et dès que cela est le cas, elles rentrent dans le marais. En une heure, 77% de la population des civelles entrent dans le marais. Le raidisseur fonctionne pendant une heure et avec une ouverture minime.

Ainsi, nous avons entrepris le décloisonnement de la jalle, le décloisonnement de l'estuaire et des parcelles.

L'autre aménagement réalisé a été une frayère à brochet. L'objectif était de retrouver les populations de brochets, qui ont besoin des prairies humides pour se reproduire. Le brochet va venir pondre en février et repartir dans les cours d'eau. Les alvins vont se développer sur les prairies humides puis grandissent et partent. Avec le système de drainage, la prairie se vidait complètement et les alevins ne pouvaient pas s'y développer. Avec l'ouvrage à brochet, la parcelle a pu être régulée. Une parcelle par marais a été sacrifiée avec l'accord du propriétaire. Les parcelles sont complètement inondées et l'ouvrage est ouvert au fur et à mesure pour que les brochetons puissent regagner la rivière. Comme le propriétaire était intéressé par ce système, il a financé l'ouvrage et s'est approprié son patrimoine.

Concernant la continuité écologique, cette action a été répliquée sur tous les marais avec l'aménagement de raidisseurs sur les portes à flot, clapets ou des systèmes de ventelles. Les vannes ont des fenêtres de dévalaisons car, à un certain stade, les anguilles ont besoin de repartir pour aller plus loin dans l'estuaire. Ces éléments ont été soumis à la Direction départementale des Territoires - DDTM qui a donné un arrêté d'utilisation.

Concernant la gouvernance des marais, cela a pris 10 ans à être instauré. Actuellement, le syndicat du bassin versant met en place les actions sur la jalle principale. Les fossés secondaires qui permettent d'alimenter plusieurs parcelles sont gérés par l'ASA des marais. Les propriétaires sont en charge des dépenses sur leurs parcelles.

Cette gouvernance a été établie avec tous les acteurs autour de la table, ce qui a donné lieu à des compromis. Un compromis ne satisfait jamais à 100%, mais c'est ce qui permet de faire fonctionner le marais. A la fin de l'élaboration du plan de gestion, des fiches actions sont distribuées aux propriétaires. Ainsi, ils savent quand, quoi et comment ils doivent intervenir sur leur fossé ou leur parcelle. L'ensemble de ces fiches actions compilées forme le plan de gestion.

La difficulté de ce plan de gestion est le niveau d'eau : la question de la manière dont le niveau d'eau est géré constitue le nerf de la guerre. Des calendriers du niveau d'eau (figure 5) sont validés par les ASA tous les ans. Si un propriétaire rencontre un problème, il le traite directement avec son ASA. Par exemple, sur le marais de Lafite, le volet biodiversité met en évidence la présence de brochet, de tourbière et d'anguilles. Dans le cas spécifique de la tourbière, l'irrigation arrive par capillarité : les vannes sont fermées et les fossés sont remplis. Sur ce marais, les usages identifiés sont : l'élevage, la chasse, la pêche et les jardins. Tous ces usages ont été analysés avec les acteurs pour déterminer les niveaux d'eau acceptables pour chacun et aboutir à un compromis.

Figure 5 : Calendrier des niveaux d'eau sur le territoire médocain

Enjeux	Gestion des niveaux d'eau orientée vers l'Environnement											
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Brochet			Reproduction & éclosion des œufs									
Anguille												
Tourbière												
Prairie humide												
Avifaune (hivernant)												
Légende	Niveau bas			Niveau moyen			Niveau haut					Inondé

Enjeux	Gestion des niveaux d'eau orientée vers les usages											
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Jardins												
Elevage												
Chasse												
Pêche												
Légende	Niveau bas			Niveau moyen			Niveau haut					Inondé

	Gestion des niveaux d'eau*											
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Niveaux d'eau												
Brochet												
Anguille												
Tourbière												
Prairie humide												
Avifaune												
Jardins												
Elevage												
Chasse												
Pêche												
Légende	Insatisfait			Moyennement satisfait						Satisfait		
	Niveau bas			Niveau moyen			Niveau haut			Inondé		

Une fois les niveaux d'eau déduits, des points de vigilance ont été déterminés sur lesquels les acteurs ne pouvaient pas accepter de l'eau bien que cela ne satisfasse pas totalement le brochet. Dans ce contexte, une partie du marais a été sacrifiée pour satisfaire ce point. Ce fonctionnement est mis en place depuis 2012 avec des résultats positifs, à la suite du premier plan de gestion 2006 – 2012.

Actuellement, la problématique recensée concerne le braconnage de civelles où des personnes extérieures bloquent les ouvrages et font entrer de l'eau. Hormis cet élément extérieur, le plan de gestion et la gestion des ouvrages fonctionnent.

Synthèse des échanges

Question : L'eau gérée par votre syndicat, est-elle de l'eau salée ?

Réponse : En effet, il y a de l'eau douce et de l'eau salée qui arrivent. Les cours d'eau se jettent dans l'estuaire. Au milieu de ces cours d'eau se trouvent les zones de marais qui recueillent donc de l'eau douce provenant des cours d'eau et de l'eau salée de l'estuaire. L'été, nous avons de l'eau saumâtre suivant les années, comme pendant les années en 2022-2023. Or, dans ce cas de figure, il ne faut pas faire entrer de l'eau salée. C'est une problématique de plus en plus récurrente du fait du changement climatique. Depuis 6 ans, le laboratoire ne peut plus effectuer les analyses mensuelles de l'eau des marais Lafite, Reysson et Beychevelle car elle est devenue trop salée et il n'est pas accrédité "eau de mer".

Remarque : C'est le cas ici en juillet...

Réponse : Cela dépend du débit de la Garonne et de la Dordogne. Vous avez la possibilité de faire entrer de l'eau. Dans le cas présenté, la problématique existante était les plantations après-guerre par les forestiers. Ils ont assaini la lande, cela a provoqué l'arrivée d'une masse d'eau sur les marais, rendant quasiment impossible la gestion d'eau. Le système ne fonctionnait pas. Cela a également été impacté par l'abandon de la traction animale et la mécanisation dans les années 50.

Question : Dans votre cas, est-ce que vous priorisez l'eau par rapport au choix des agriculteurs pour leur activité quotidienne ? Est-ce que cela devient du blé, des céréales ou autre chose ?

Réponse : Non, pas forcément. Sur le marais Lafite, on a constaté l'abandon des céréales. Toutefois, des éleveurs se sont développés. Sur le marais Beychevelle, la problématique est le manque d'éleveurs sur le territoire, notamment pour l'entretien des parcelles par l'élevage dans les châteaux.

Question : Dans le cas présenté, est-ce que le bassin versant va de l'intérieur des terres vers la mer ? Tandis que nous c'est le contraire. Il me semble que vous utilisez ce que je dénomme des « clapets à double effet », qui dans un certain temps bloque et qui peut être ouvert pour faciliter la biodiversité. Nous ne l'avons pas sur Ambès.

Réponse : En effet, le bassin versant est situé de l'intérieur vers la mer. Pour favoriser la continuité écologique, il est intéressant de faire rentrer l'eau. Si le système est composé de raidisseurs, l'eau rentre tout comme les poissons, notamment l'anguille. Sur le marais de Reysson, on retrouve principalement des champs de maïs situés dans une cuvette, une tourbière. La difficulté qui se présente actuellement est une pente inversée. La cuvette s'est approfondie avec le tassement de l'eau. La gestion de l'eau devient compliquée.

Question : Est-ce que vous vous êtes mis d'accord sur un système d'endiguement ?

Réponse : Non, le système d'endiguement n'a pas été validé, la digue a été effacée. Pauillac est située sur l'estuaire tout comme une partie de Saint-Estèphe. La politique locale qui a été décidée est de ne pas installer un système d'endiguement du fait de son entretien, son coût élevé et de la perte de la notion de risque que cela engendrerait. Il a été préféré d'accompagner les habitants pour se protéger et répondre à des alertes sérieuses. Avec les digues, les aléas ne sont pas maîtrisés. La problématique actuelle réside chez nos voisins du nord et du sud qui cherchent à conforter les digues voire les rehausser, cela entraînerait des sur-inondations sur notre territoire. La Garonne se gère dans une unité globale.

Question : Lorsque l'un des acteurs a besoin d'eau, qui est-ce qui gère l'ouvrage pour que l'eau rentre ? Qui gère l'accès ? N'importe qui a accès aux équipements et peut ouvrir et fermer à n'importe quel moment ?

Réponse : Le système est fermé à clé mais les braconniers de civelles les cassent. Des conflits d'usagers ou de voisinage sont également recensés.

Le calendrier des niveaux d'eau est validé ensemble avec l'ASA, ce qui convient aux usagers. Le problème est avec les personnes externes. Les acteurs établissent un compromis, ils acceptent de voir un niveau d'eau à une telle période et les ingénieurs font en sorte que cela se réalise en tenant compte également de l'anticipation des aléas. Par exemple, durant les orages d'été, on ouvre un peu pour faire sortir l'eau. Néanmoins, si l'orage passe sans pleuvoir sur notre secteur, on referme afin de ne pas laisser les usagers sans source durant cette période. A ce sujet, les fenêtres de dévalaison jouent un rôle de déversoir d'orages.

Dans notre contexte, la difficulté a résidé dans l'entrée des poissons et le décloisonnement des ouvrages. Le volume d'eau que pouvait accepter le marais a été étudié, c'est un système de raidisseurs qui est activé depuis 2010. Dès l'émergence du projet, l'objectif était de faire rentrer les poissons, après ce fut obligatoire pour les cours d'eau. Actuellement, la principale problématique concerne les ventelles car il n'y a pas de contrôle dans leur ouverture et fermeture.

Question : A qui appartiennent ces équipements ?

Réponse : Les équipements appartiennent au Syndicat des Marais du bassin versant.

Question : Le Syndicat assure-t-il l'entretien ?

Réponse : Oui, le syndicat assure l'entretien. Les équipements sont en inox, en 12 ans ils n'ont jamais été démontés et ils ne sont pas couteux.

Dans une perspective générale, ce processus implique un changement de mentalité qui prend du temps. Prenons l'exemple des poubelles dans le Médoc. Les habitants râlaient quand le système des 5 poubelles a été mis en œuvre. Actuellement, ils râleraient si on leur sort une poubelle, ils sont désormais habitués à trier.

L'enseignement tiré de notre expérience est d'associer des pêcheurs, des chasseurs, des agriculteurs, des élus et des habitants.

Question : Et le secteur industriel ?

Réponse : Concernant le secteur industriel, la raffinerie Shell est située à Pauillac. Le territoire est principalement agricole et la viticulture est bien présente. Les propriétés se sont accaparées des milieux ce qui a permis que le paysage des marais évolue avec le temps. Ils ont compris que le terroir est là, ce sont des marais inter-viticoles et ils en prennent soin et le financent.

Question : Combien de temps vous a-t-il fallu pour faire changer les mentalités ?

Réponse : Il nous a fallu 10 ans pour ce que cela fonctionne.

Question : Combien de salariés gèrent le PPG ?

Réponse : Le syndicat est composé de 2 salariés. Le travail d'entretien se fait en régie en raison du vaste périmètre du bassin versant.

En outre, le travail concerne le drainage forestier pour éviter que les forestiers réalisent des fossés et en parallèle une étude est menée sur la production forestière. En 2022-2023, il y a eu une perte de production importante par manque d'eau. Les fossés étaient si efficaces qu'ils inondaient les villages. L'objectif était de réduire le temps d'étiage des cours d'eau afin d'assurer un niveau d'eau pour les éleveurs. Pour cela, il faut recharger la nappe phréatique et que l'eau ne parte pas trop vite. Actuellement, des systèmes à base de bouchons et de redents ont été mis en place pour que les villages ne soient plus inondés.

Remarque : Pour lever une forêt, on compte 5 litres d'eau par jour pour un arbre.

Réponse : En effet, si la nappe est réduite, il y a une baisse de production importante. Ce fut le cas en 2022-2023 où les troncs de pins ont diminués.

Remarque : Je n'ai pas du tout été convaincu par la partie agricole. J'aurais bien aimé avoir des agriculteurs présents. Votre version est de faire rentrer de l'eau et de favoriser la biodiversité. Les agriculteurs développent également la biodiversité. Un agriculteur qui a commencé à travailler ses terres, se retrouve avec ses terres inondées. Je ne suis pas d'accord avec vous.

Je suis éleveur et actuellement il est presque impossible de faire de l'élevage sur la presqu'île. Une partie importante du cheptel bovin en France n'aura pas de veau cette année. Des maladies et des parasites se développent dans les zones humides par les tiques et les moustiques. Je suis d'accord que la biodiversité est très bien, il faut travailler dessus mais il y a aussi des difficultés. J'aime entendre les agriculteurs, les éleveurs, les céréaliers. Votre intervention n'est pas assez complète.

Réponse : L'intervention a été pensée sous un format de 15 minutes. Initialement, j'avais proposé au président du Syndicat, qui est par ailleurs céréalier sur le plateau landais, de m'accompagner. Des vidéos de témoignage d'un éleveur, du président de l'ASA et d'un élu sont disponibles sur le site internet du Syndicat (smbvcmg.fr). Comme évoqué précédemment, c'est le nerf de la guerre, car notre positionnement est celui des techniciens et il n'est pas accepté par les usagers.

En effet, il faudrait faire venir des agriculteurs, notamment des éleveurs, qui ont été réticents. Actuellement, l'un d'entre eux qui est basé sur le marais Lafite, m'appelle quand il manque d'eau tandis qu'à l'époque il se battait pour ne pas faire rentrer d'eau.

Concernant les éleveurs, le travail n'est pas fait sur des niveaux d'eau mais sur des temps de pâture. En partant sur une base de 6 mois où les pâtures peuvent être riches, le temps de pâturage est donc placé. Deux options se sont présentées : une option en démarrant en mars qui peut être compliquée mais avec une solution par la vidange ; et une option en décalant les pâtures jusqu'à septembre /octobre. Son choix s'est incliné vers la deuxième option. Les vaches sont actuellement dans les parties hautes du marais. Généralement, il met ses vaches entre le 15 avril et début mai, et il les sort à l'arrivée de l'hiver en novembre. Auparavant, il les mettait plus tôt sur certaines parcelles. Par conséquent, il n'avait plus rien à manger dans les parcelles hautes en octobre.

Question : Avez-vous des photos de ces prairies avec vous ? Je ne vois pas comment on peut faire pousser de l'herbe dans l'eau car la presqu'île c'est un plan d'eau minimum 6 mois dans l'année.

Réponse : Non, je n'ai pas d'autres photos pour illustrer ces propos. Il ne s'agit pas de faire pousser de l'herbe dans l'eau mais dans l'humidité. L'objectif de cette présentation est de montrer un retour d'expérience, non pas de faire un calque ou de démontrer que c'est ce système qu'il faut appliquer sur ce territoire. L'objectif est également de présenter la démarche, la méthode et de voir l'importance d'aboutir à un compromis des niveaux d'eau en fonction de la réalité des territoires.

Concernant les niveaux d'eau, les céréaliers ont besoin d'eau par capillarité, non d'avoir les maïs dans l'eau. La gestion des niveaux d'eau est réalisée dans les fossés. Le calendrier (figure 5) montre les différents niveaux d'eau avec des codes de couleur. Par exemple, l'hiver les parcelles sont inondées. Ensuite, on anticipe pour essayer de vider certaines parcelles, les fossés sont à un niveau haut et les parcelles sont sèches. Parallèlement, sur une autre partie les niveaux sont bas, on procède aux vidanges car les céréaliers ont besoin de semer. En mai, l'éleveur commence à mettre ses vaches, il se sert des fossés pour alimenter en eau. Par la suite, on remet de l'eau pour satisfaire l'irrigation par capillarité, le bétail qui pourrait boire dans les fossés. Si le maïs s'irrigue par capillarité, l'herbe pousse car les pieds sont à l'humidité et la tête au soleil.

Le marais n'est pas un lac en continu, il se remplit lors des pluies et à l'inverse il est sec par temps sec. Dans ce contexte, à l'occasion de l'hiver 2022-2023 qui a été sec, il a fallu fermer une vanne pour simuler une crue pour les frayères à brochets. Le marais suit la pluviométrie. Par exemple, le marais est devenu un lac car il a plu 80 millimètres récemment. L'éleveur m'a appelé pour demander de l'aide pour sortir les vaches qu'il avait commencé à faire pâture.

Question : Les écluses sont-elles ouvertes pour faire sortir l'eau ?

Réponse : En ce moment, tout est ouvert pour les 80 millimètres d'eau. L'objectif est de respecter le calendrier établi et cela fait partie des aléas.

Remarque : Auparavant, il n'y avait pas de présence de jonc dans les marais. À part les joncs, il n'y a rien qui pousse dans les marais, cela est en train de les tuer car ils ne sont pas fauchés. Cela n'est pas idéal pour la biodiversité ni pour nous.

Réponse : Dans notre contexte, les marais ne sont pas recouverts de jonc. Les refus sont broyés par les éleveurs. Des conventions ont été réalisées avec eux pour le fauchage des roselières, cela est appelé du soutrage.

Remarque : L'eau est un facteur et empêcher le marais de se refermer est un autre facteur. Nous sommes quelques éleveurs sur la presqu'île. À la fin, je vais arriver à ne plus avoir des bêtes car il y aura que des joncs, et le marais finira par se fermer encore plus.

Réponse : Indirectement, vous venez de soulever deux actions issues du PPG : la gestion de la fermeture du marais et la gestion de l'eau. La problématique rencontrée a été le « qui fait quoi ».

LE TEMPS PARTICIPATIF

Synthèse

> L'importance de l'implication des acteurs concernés

L'importance de l'implication des acteurs concernés par le PPG a été soulevée comme un atout pour le futur plan de gestion, autant des acteurs de terrains par leurs connaissances du territoire à exploiter et de son fonctionnement historique comme de la compétence GEMAPI et de l'expérience de Bordeaux Métropole dans la gestion d'autres PPG.

> La relation avec les parties prenantes, le changement d'usages, les contraintes réglementaires et financières apparaissent comme les principaux points faibles

Dans le cadre du travail avec les parties prenantes, le manque de connaissances et de relation entre les acteurs ainsi que le manque de transparence et d'information ont été évoqués comme des faiblesses pour le futur plan de gestion.

Les changements d'usages, de pratiques et structurels qui ont eu lieu ou qui sont en cours dans la presqu'île (l'abandon de la culture de l'eau, la fermeture des marais, le dysfonctionnement des ouvrages récents, le manque d'entretien, des terrains non séparés) seraient des facteurs internes qui pourraient freiner l'élaboration de ce plan.

Les contraintes réglementaires (classement Natura 2000, Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique - ZNIEFF) et les moyens financiers limités sont également perçus comme des faiblesses.

> Des opportunités autour de l'association des parties prenantes, de la poursuite d'objectifs concrets et la recherche d'opportunités économiques

Concernant l'élaboration du PPG, l'importance de s'inspirer des retours d'expérience et d'associer amplement les parties prenantes et s'appuyer des acteurs dans sa mise en œuvre ont été évoquées par les participants.

Parallèlement, les participants expriment le souhait de poursuivre des objectifs concrets comme le maintien de la vie dans les marais pour la biodiversité et l'ouverture des milieux ainsi que l'établissement d'un niveau d'eau concerté.

En outre, la recherche d'opportunités économiques comme la valorisation du fauchage des joncs pour le chauffage des collectivités a été préconisé par les participants.

> Des menaces externes liées à la perte de la biodiversité, à la multiplicité d'usages à concilier, à la difficulté de fonctionnement de la Presqu'île et au déclin des activités

La complexité de la typologie des acteurs et la diversité d'usages entraînent une difficulté à établir des compromis entre les parties prenantes. L'activité agricole éprouve un déclin sur la presqu'île ayant un impact sur le fonctionnement hydraulique de la Presqu'île. A ce sujet, le niveau d'eau dans les marais et l'utilisation de la Presqu'île face au risque d'inondation représentent des objets de préoccupation pour les acteurs.

La disparition de la biodiversité, les effets du trop-plein d'eau mais également de la perte des savoirs-faires anciens constituent des menaces pour l'ensemble de la Presqu'île.

D'autres facteurs tels que la réglementation émanant de l'État concernant les constructions en zone inondable et le manque d'information de la part de la Métropole, constituent des menaces pour l'élaboration du plan de gestion.

Détail des contributions du temps participatif

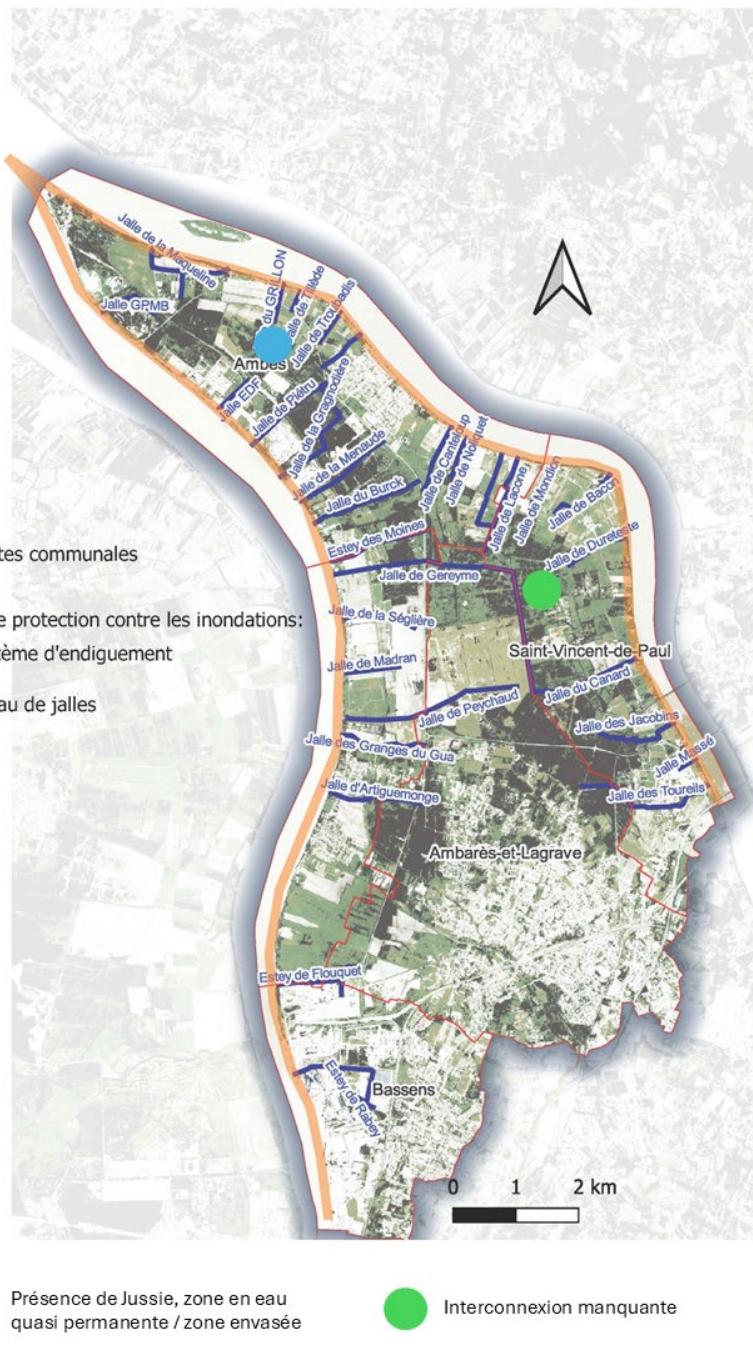
ATOUTS	Des acteurs concernés et impliqués <ul style="list-style-type: none">• La compétence GEMAPI centralisée par Bordeaux Métropole• L'expérience de Bordeaux Métropole dans le pilotage d'autres PPG• Des acteurs concernés qui agissent (exemple : ASA des déssecheurs)
	Un fonctionnement historique et une connaissance du territoire à exploiter <ul style="list-style-type: none">• Une connaissance du terrain et de son histoire• Chaque jalle avait historiquement son propre besoin défini/déterminé et son fonctionnement

FAIBLESSES	<p>Le manque de connaissance et de relation entre les parties prenantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un manque d'articulation entre les acteurs locaux /Une méconnaissance entre les acteurs • Une méconnaissance de la population sur le réseau hydraulique/Une méconnaissance de la culture de l'eau par les nouveaux habitants <p>Les contraintes réglementaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des classements Natura 2000 et ZNIEFF limitant les actions du Syndicat mixte des marais <p>Les moyens financiers limités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des capacités financières limitées du Syndicat mixte des marais • Un problème de budget (exemple : entretien des jalles par les mairies) <p>Des changements de pratique et structurels en cours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des changements d'usages • Un abandon de la culture historique de l'eau après la construction des digues • Le niveau d'eau non contrôlé • La fermeture des marais (prolifération de joncs) • Un manque d'entretien qui génère des problématiques difficiles à gérer • Des terrains non séparés entre terrains agricoles et les marais • La capillarité peut poser des problèmes sur les terrains de tourbe mais pas sur les terrains alluvionnaires (des logiques différentes à appliquer selon le type de terrain) • Pas de réaction aux événements climatiques • Un problème de disfonctionnement des ouvrages récents <p>Un manque de transparence et d'information des parties prenantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un manque de données sur les jalles, les niveaux d'eaux et la topographie • Un manque d'interlocuteur commun pour faire du lien entre les jalles gérées par la Commission Syndicale des Marais de Montferrand et celles gérées par Bordeaux Métropole • Un manque de transparence et de compréhension des objectifs/Un besoin de comprendre les bureaux d'études et les objectifs poursuivis dans le cadre des travaux, un manque de cohérence
OPPORTUNITÉS	<p>S'appuyer sur des retours d'expérience</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le retour d'expérience d'autres syndicats sur le secteur pour nourrir la réflexion à l'échelle locale • S'inspirer d'autres PPG portés par la Métropole <p>Travailler avec les parties prenantes sur l'élaboration du PPG</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un élargissement des sujets traitées par le PPG au-delà de la lutte contre les inondations • Impliquer davantage des mairies concernées par le projet pour améliorer la future gestion • Un besoin de contact et d'information sur les jalles • S'inspirer de l'histoire, capitaliser, recenser <p>Poursuivre des objectifs concrets</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Garder la vie des marais (diversité de la biodiversité) et les milieux ouverts • Etablir un niveau d'eau concerté <p>S'appuyer sur les acteurs présents sur la Presqu'île dans la mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions humaines des utilisateurs, proximité de terrain et réactivité • Une permanence/ astreinte pour intervenir en continu • Le maintien de la biodiversité dépend des activités, notamment agricoles • Proposer un système viable / autorégulé pour les personnes qui vivent et vont vivre le territoire <p>Rechercher des opportunités économiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • La prolifération du jonc comme opportunité économique à mieux valoriser après le fauchage (exemple : utilisation dans le chauffage par exemple les chaudières des collectivités)
MENACES	<p>La multiplicité des usages à concilier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des divers usages qui n'ont pas les mêmes contraintes. Un besoin d'établir des compromis • Une complexité des différents acteurs. Chacun défend son activité <p>Une réglementation contraignante</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des directives de l'Etat sur les constructions en zone inondable <p>Des activités en déclin</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'impact de l'effondrement de l'activité agricole sur la Presqu'île sur le fonctionnement hydraulique de la Presqu'île • Menace de l'agriculture • L'acceptabilité du projet par les mairies : méfiance existante par rapport aux actions/décisions prises dans le passé <p>Une Presqu'île menacée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une disparition de la biodiversité • Trop de zones fermées • Le trop plein d'eau tue les arbres • Perte des savoirs <p>Un fonctionnement de la presqu'île qui rencontre des difficultés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le niveau d'eau dans les marais, qui posent des problèmes aux acteurs • L'utilisation de la Presqu'île face au risque d'inondation • Pas de généralisation possible, un raisonnement nécessaire par jalle <p>Un manque d'information</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un besoin de communication de la part de la Métropole

PISTES D'ACTION	<p>Un fonctionnement à revoir avec les parties prenantes et BM</p> <ul style="list-style-type: none"> • La création d'un guichet unique pour l'articulation des acteurs • Un référent Bordeaux Métropole avec la compétence Gemapi • Responsabilisation : s'appuyer sur les structures (exemple : ASA des déssecheurs) <p>Des pratiques à mettre en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fauchage des joncs (un problème pour les vaches qui n'ont plus rien à manger) • Fauchage manuel • Gérer le niveau d'eau pour prévenir l'apparition des espèces invasives végétales (financement pour des actions concrètes) • Gestion des espèces exotiques envahissantes : Jussie • Favoriser l'agriculture raisonnée sur la Presqu'île <p>Information et implication des parties prenantes et du grand public</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de visites de site pour contrôler les jalles • Imaginer le plan de travaux avec les parties prenantes • Avoir de l'information sur les travaux et les objectifs poursuivis • Organisation de journées de citoyenneté : responsabilisation des citoyens dans le nettoyage et l'entretien, intérêt pour la Presqu'île
------------------------	---

Figure 6 : Le détail des contributions réalisées dans la carte de la Presqu'île



Dans le cadre des échanges, d'autres questionnements ont été soulevés par les participants :

- Quel est l'objectif visé par ce plan de gestion ?
- Que veut-on faire de la Presqu'île ?
- Sur la jalle de Lacône : quels voisins ? quel fonctionnement ? Problème de fonctionnement surtout pour le risque inondation

Synthèse de la satisfaction des participants

Au total, 8 réponses au questionnaire de satisfaction proposé par Bordeaux Métropole sont comptabilisées parmi les 17 participants à l'atelier, soit un taux de réponse de 47%.

Concernant l'information sur le projet, l'ensemble des répondants affirment connaître le projet précédemment. 88% des participants estiment que la présentation a été claire et qu'elle semblait complète. Une partie non négligeable (75%) considèrent que la présentation leur a permis de savoir davantage sur le projet. L'un des répondants met en avant « l'exemple du référent du Médoc » ainsi que « l'utilisation du marais "pour tous" ».

Quant à la qualité des échanges, l'avis des répondants est unanime : toutes les personnes qui souhaitaient s'exprimer ont pu le faire et les organisateurs se sont montrés attentifs et à l'écoute des tous les arguments proposés par chacun des participants.

Les répondants se disent satisfaits (63%) et très satisfaits (37%) de leur participation à l'atelier thématique. Ils soulignent la qualité de la présentation, des échanges et la pertinence d'élaborer le plan de gestion : « présentation très intéressante, reste beaucoup de travail et urgence à faire le PPG », « Echanges très riches, anciens porte-paroles des périodes passées ».

L'ensemble des participants déclare vouloir revenir à une autre rencontre participative organisée de la même manière sur ce projet ou un autre.

Parmi les répondants, on constate que trois quarts des répondants étaient des hommes contre un quart de femmes. La moitié des répondants déclarent se situer dans la tranche d'âge 45-65 ans contre 38% de plus de 64 ans et 12% entre 25-44 ans. Une diversité d'acteurs est également constatée chez les répondants : 37,5% d'élus, 25% d'acteurs économiques, 12,5% d'acteurs institutionnels, 12,5% d'acteurs associatifs et 12,5% de particuliers. Concernant le lieu d'habitation, la moitié des répondants affirment résider à Ambès, la commune de la rencontre, contre un quart des répondants habitant dans une commune du projet.

